



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 5 octobre 2026

DELIBERATION N°120/2026

RESIDENCE MISSION - CONVENTIONNEMENT PARTENARIAL ENTRE LA VILLE DE CHARTRES-DE-BRETAGNE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

L'an deux Mil vingt-six, le 5 octobre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 29 septembre 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h35

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 25

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 4

Absent(e)s : 0

Votants : 29

Présent.e.s (25) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, M. TONNELIER Jean-Yves, M. BOLZER Théo, Mme RUBAUD Karine, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric (arrivé à 18h45), Mme LE MOINE Nathalie, M. GIRAUD Paul, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, M. ROLLAND Sébastien, Mme POULAIN Florence, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick, M. ALLAIN Jérôme.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (4) :

Mme JOALLAND Dina donne pouvoir à Mme RUBAUD Karine

M. DANGÉ Roger donne pouvoir à Mme HÉLIN Alexane

M.ROGIER-GUILLEROT Matthieu donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

M. BENTZ Nathalie donne pouvoir à M. BONNET Catherine

Absent.e.s (0) :

Secrétaire de séance : M. BOLZER Théo

La séance est levée à 20h14

N°120/2026 (7.10) : Résidence mission - Conventionnement partenarial entre la Ville de Chartres-de-Bretagne et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine
Rapporteur : M. Bolzer

Sur la base de la présentation du dispositif de résidence mission (Annexe 12) et dans le cadre des missions de sensibilisation artistique du centre culturel Pôle Sud, parmi lesquelles la présence d'artistes sur le territoire est favorisée, il est proposé l'acceptation d'un futur conventionnement entre le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et la ville de Chartres-de-Bretagne.

L'objet de cette convention est la mise en œuvre d'une résidence mission avec la photographe Marianne Barthélémy sur le territoire de Chartres de Bretagne pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028.

Un des principes du conventionnement concerne le financement de la résidence : le Conseil Départemental (qui porte le dispositif) engage une somme égale à l'enveloppe globale engagée par les différents partenaires du projet. Ceci permet à la commune de réaliser le projet dans une perspective budgétaire modérée et mutualisée.

Une présentation du projet de résidence est proposée (Annexe 12).

Ceci exposé,

Vu la présentation du dispositif et du projet de la résidence Mission-Marianne Barthélémy – Carré d'Art (**annexe 12**),

Vu l'avis favorable de la Commission Animation réunie le 8 septembre 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le conventionnement partenarial entre la ville de Chartres-de-Bretagne et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour la mise en œuvre d'une résidence mission sur deux années, de 2026 à 2028.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Théo BOLZER